



**PROCES-VERBAL**

**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 17 NOVEMBRE 2016**

---

L'an Deux Mille Seize, le dix-sept novembre, à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Isabelle PROD'HOMME, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Dilia DE GOUVEIA, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Catherine MAGNAVAL

Pouvoirs :

Nicole LAMBERT donne procuration à Stéphanie CHARPRENET  
Sylvie DEFAYE donne procuration à Xavier ARGENTON  
Nora SI ZIANI donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT  
Claude BEAUCHAMP donne procuration à Magaly PROUST

Absences excusées : DEVAUD Patrick, SENECHAUD Didier

Secrétaires de séance : PROD'HOMME Isabelle, KOUAKOU Philippe

-----

## SOMMAIRE

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE .....	7
<b>AFFAIRES GENERALES .....</b>	<b>9</b>
2 - RECLASSEMENT DE LA COMPETENCE "AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET VALORISATION DES SENTIERS DE RANDONNEE RECONNUS D'INTERET COMMUNAUTAIRE" AU TITRE DES COMPETENCES OPTIONNELLES ET DE LA COMPETENCE "CREATION, AMENAGEMENT ET GESTION DES EQUIPEMENTS ET SITES TOURISTIQUES AU TITRE DES COMPETENCES FACULTATIVES .....	9
3 - RECLASSEMENT DE LA COMPETENCE "COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES" AU TITRE DES COMPETENCES OBLIGATOIRES ..	10
4 - RECLASSEMENT DE LA COMPETENCE "PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE" AU TITRE DES COMPETENCES FACULTATIVES .....	11
5 - PRISE DE COMPETENCE "POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE" .....	12
6 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE.....	14
<b>AFFAIRES FINANCIERES .....</b>	<b>17</b>
7 - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DES FINANCES PUBLIQUES ..	17
8 - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) .....	18
9 - DECISION MODIFICATIVE.....	20
10 - REALISATION D'UN EMPRUNT .....	21
11 - EQUIPEMENT DE LA SALLE CONVIVIALE DU NOUVEAU STADE EN MOBILIER ET MATERIEL – DEMANDE DE SUBVENTIONS .....	22
<b>TERRITOIRE NUMERIQUE.....</b>	<b>22</b>
12 - ACQUISITION D'UNE PLATEFORME DE VIRTUALISATION - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE.....	22
<b>ARCHIVES ET GESTION DOCUMENTAIRE .....</b>	<b>23</b>
13 - ACCEPTATION DE DONNS D'ARCHIVES.....	23
14 - GESTION DES ABONNEMENTS AUX PERIODIQUES IMPRIMES ET ELECTRONIQUES - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES - APPROBATION D'UNE CONVENTION	24
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>24</b>

*M. LE MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons commencer ce Conseil Municipal par la présentation du Conseil de Vie Locale. Je souhaite la bienvenue à Messieurs Thierry BERTON, Franck MONGIN et M<sup>elle</sup> Margo ESPOSITO. Je laisse la parole à Nicolas GUILLEMINOT.*

*M. GUILLEMINOT : Bonsoir. Merci d'être venus présenter les travaux du Conseil de Vie Locale. Je vais faire un préambule pour expliquer ce qu'est le Conseil de Vie Locale puis Thierry, Margo et Franck vous expliqueront ce qu'ils ont fait tout au long de l'année et comment ils l'ont vécu.*

*Le Conseil de Vie Locale consiste à favoriser les échanges avec les habitants, faire remonter des informations aux membres du Conseil Municipal pour améliorer la gestion locale, contribuer à la réflexion des différents projets exposés dont certains sont terminés, d'autres en cours puis essayer de travailler sur des projets collectifs.*

*Le Conseil de Vie Locale est constitué :*

- de collégiens,*
- de lycéens dont Margo, ici présente, qui nous accompagne depuis le début ainsi que Paul PRATT qui participait en tant que collégien et qui continue cette expérience avec nous en tant que lycéen,*
- des séniors, représentés aujourd'hui par Franck MONGIN pour la structure DOMYTIS,*
- des habitants de la Ville de Parthenay dont Thierry BERTON qui fait également partie de l'association Culture Loisirs des Loges,*
- des acteurs de la vie économique également représentés par Franck MONGIN, au titre du Club des Entrepreneurs du Pays de Gâtine,*
- des élus (Philippe KOUAKOU, Didier GAUTIER et Judicaël CHEVALIER).*

*Nous organisons des réunions tous les mois et demi hors périodes scolaires. Cette année, nous avons travaillé sur la gestion différenciée. Nous avons également commencé à travailler sur la vie de quartier, le cœur de ville et la Culture et Vous.*

*Je vais laisser la parole à Thierry, Franck et Margo. Merci.*

*M. MONGIN : Merci à tous de nous accueillir ce soir. Cette première année a été très enrichissante. Cela fait 3 ans que je suis à Parthenay et en tant que parthenaisien, j'ai pu constater que la dynamique de cette ville est intéressante. A la résidence Domitys, nous avons 125 appartements avec beaucoup de séniors qui, parfois, ont une vision un peu décalée sur certaines choses. Mon rôle est de les sensibiliser, de leur expliquer tout ce qui se passe à Parthenay. Nous avons commencé par les espaces verts. Sur Parthenay, il y a toutes les tendances en termes d'âges, des attentes très différentes les unes des autres. Que l'on soit étudiant, dans la vie active, retraité ou au sein d'un milieu associatif, nous avons tous des perceptions différentes. L'idée était de réfléchir à un langage commun et pédagogique. Nous avons eu plusieurs réunions à ce propos, le but étant de synthétiser, de faire quelque chose qui soit reconnaissable facilement par tous les habitants. Nous avons donc réfléchi aux espaces que nous pouvions prioriser, le centre-ville, les alentours, les ronds-points. Nous avons réfléchi à un logo pédagogique, facile et lisible. Il a été acté, je pense que vous le connaissez tous. Sur ce sujet de la gestion différenciée, avez-vous des questions ?*

*M. BOIVIN : Je voudrais vous remercier pour l'ensemble des réflexions apportées par rapport à cette gestion différenciée. La coccinelle représentée sur le logo, un insecte de référence pour tous les âges, est restée la mascotte de nos espaces verts. C'est ludique et je voudrais vous féliciter pour ce travail.*

*M. ROUVREAU : Je pense que nous proposerons de modifier le logo avec les petites marguerites qui sont dessous et qui correspondent à un label ville fleurie. Nous pourrions peut-être remplacer ces marguerites par des petites coccinelles.*

*Mme PROUST : C'est vous qui avez eu l'idée d'un logo ou c'est un logo qui vous a été présenté ?*

*M. MONGIN : Avoir un logo nous a semblé utile et pertinent. L'idée est de distinguer les différents lieux en expliquant pourquoi ils ont été choisis. Nous avons eu plusieurs propositions et celle-ci nous a semblé la plus adaptée.*

*M. BOIVIN : Pour prolonger les propos sur ce logo, cela semble plus cohérent de garder la coccinelle en grand et de mettre des petites coccinelles en bas à la place des fleurs. Ce sera l'inverse du label fleuri, plus il y aura d'insectes, plus les espaces seront naturels. C'est un très beau travail et je vous renouvèle mes félicitations.*

*M. GUILLEMINOT : Le service communication a fait plusieurs propositions de logo ainsi que mademoiselle JARRY, membre du Conseil de vie locale, qui a présenté des esquisses.*

*M. MONGIN : Beaucoup d'idées ont été proposées. Ce qui était intéressant, c'était de prioriser les espaces et de savoir ce qu'on en faisait et comment on l'expliquait aux citoyens.*

*Le 2<sup>ème</sup> thème abordé concernait les quartiers, comment apporter davantage de lien social entre les différents quartiers composés de familles, de personnes âgées qui vivent seules, en fonction des besoins des uns et des autres et de manière plus facile. Des choses intéressantes ont été mises en place dans des villes plus importantes. Nous avons donc réfléchi à la transmission des informations, par des commerçants, par une personne référente sur un quartier dont la mission serait de coordonner, d'aller à la rencontre des différents habitants de ce quartier etc.*

*Sur un site internet, nous avons découvert plusieurs méthodes de services. Si je prends mon exemple, j'ai 3 enfants, j'ai besoin de quelqu'un pour les garder. Au lieu d'aller chercher quelque-chose de compliqué, peut-être que ma voisine, que je ne connais pas forcément, serait disponible. Je sais où elle habite, je connais à peu près ses habitudes car je suis amené à la croiser donc il y a un côté assez rassurant. Ce serait finalement des choses assez simples que nous pourrions mettre en place. Les discussions sont parties de là.*

*Au niveau animation, peut-être créer des activités un peu plus ludiques pour mutualiser la vie de quartier.*

*Mme BELY : Quelle est la suite que vous comptez donner à cette réflexion ? Y a-t-il quelque chose de concret ?*

*M. MONGIN : Nous réfléchissons à l'harmonisation de ces idées. Aucune décision n'a été prise, les réflexions sont en cours.*

*Mme BELY : Un Conseil de vie locale c'est aussi mettre en place des projets collectifs co-construits et là il y a matière à développer un projet.*

*M. MONGIN : Nous essayons de nous rencontrer régulièrement mais nous avons tous des emplois du temps chargés et ce qui est compliqué, sur des travaux comme ceux-là, c'est de les pérenniser. Dans un premier temps nous réfléchissons pour ensuite travailler de manière plus concrète. Ce sont des sujets qui sont tout de même assez compliqués. Je prends l'exemple du site internet, tout le monde n'a pas forcément internet à la maison. Pour côtoyer des personnes âgées quotidiennement, je sais que pour eux l'utilisation d'internet n'est pas simple. Il faut trouver un moyen utile et facile pour organiser et harmoniser. Pour l'instant, il y a beaucoup d'idées, du concret pas encore mais je pense qu'il y a beaucoup de choses à faire.*

*M. ROUVREAU : Il faut aussi que les idées émergent des habitants de Parthenay. J'ai lu dans la presse que dans une commune, un citoyen demeurant dans un lotissement avait soumis l'idée d'installer un poulailler sur un rond-point. Il s'agit d'un lotissement donc c'est peut-être réalisable. Le but est que les habitants s'occupent de ce poulailler ensemble pour créer des liens.*

*Mme BELY : Pour revenir sur le thème des espaces verts, nous savons qu'il y a des attentes des habitants dans certains quartiers qui souhaiteraient être actifs, faire en sorte que leur quartier soit plus fleuri etc. Cela peut être un sujet à travailler au sein du Conseil de vie locale.*

*M. ROUVREAU : Nous devons être à l'écoute des citoyens et les aider à améliorer leur quotidien.*

*M. GUILLEMINOT : Dans la méthodologie, ce que je n'ai pas précisé c'est que souvent nous lançons les premières idées, nous en débattons puis nous demandons aux membres du Conseil de vie locale d'en discuter avec leurs voisins, leurs familles, le plus largement possible.*

*Mme PROUST : S'inspirer du terreau d'idées que peut constituer un Conseil de vie locale, en tant qu'élu, c'est un outil formidable. Si je peux apporter ma pierre à l'édifice, je trouve que les canadiens ont beaucoup d'avance sur nous concernant les réseaux d'échange de services et qu'il y a le réseau des Accorderies qui est peut-être une piste d'étude car c'est un système bien formalisé et bien organisé. Si vous souhaitez vous pencher sur la question, c'est une piste de travail. C'est un système d'échange de services ou une heure égale une heure quel que soit le service rendu.*

*M. MONGIN : Ce sont des choses comme ça qui fonctionnent donc autant s'en inspirer. Il y avait une 3<sup>ème</sup> thématique qui concernait la culture.*

*M. BERTON : Nous avons proposé des activités mais nous avons constaté qu'il est difficile de faire bouger les gens.*

*M. MONGIN : Ce que j'expliquais tout à l'heure dans l'introduction, cela fait 3 ans que je suis à Parthenay et à mon arrivée j'ai vraiment été étonné par le nombre d'associations sportives et culturelles existantes. Pour 10 500 habitants, je crois qu'il y a environ 240 associations. Il est important de valoriser un territoire qui a autant de richesses locales. Nous menons actuellement une réflexion sur des modes de communication efficaces car beaucoup de choses existent mais les gens ne le savent pas.*

*Dans le domaine sportif, il existe la journée du sport donc pourquoi ne pas reprendre le même format au niveau culturel. Il faut que ce soit une journée pour tous les citoyens souhaitant se renseigner et prendre connaissance des activités proposées.*

*M. GILBERT : Lors d'une réunion du Conseil de vie locale, les plus jeunes nous ont confié avoir beaucoup de supports imprimés dans leur établissement mais ne plus y faire attention. Ils utilisent essentiellement les réseaux sociaux et les sms, ce dont nous devons tenir compte.*

*Dans le cadre de La Culture et Vous, nous avons bien pris note de l'organisation d'une journée dédiée à la culture.*

*M. LE MAIRE : C'est une problématique qui nous interroge et la réponse n'est pas aisée à trouver. Comment êtes-vous informé de l'offre culturelle, des spectacles ? Quel est le mode de communication le plus évident ?*

*M. MONGIN : Aujourd'hui, je vous répondrais qu'il faut aller chercher l'information c'est-à-dire que c'est au citoyen de faire la démarche de se renseigner et c'est dommage. C'est bien d'être curieux mais ce serait d'autant plus facile si l'information allait davantage vers les citoyens pour valoriser nos richesses locales.*

*M. ROUVREAU : Il y a aussi les médias qui font de l'information après l'évènement et moins avant l'évènement.*

*M. GUILLEMINOT : Toutes les semaines, le service communication propose une newsletter à laquelle chaque citoyen peut s'abonner via le site de Parthenay. Ce document regroupe les différentes manifestations du week-end mais n'est peut-être pas assez connu.*

*M<sup>elle</sup> ESPOSITO : Le thème abordé la semaine dernière était le cœur de ville. Nous avons fait le constat que lorsque nous entendions parler du cœur de ville, les points négatifs étaient cités avant les points positifs, ce qui est bien dommage. Une idée d'embellissement du cœur de ville, par l'ajout de fleurs le long des rues ou au niveau des enseignes des magasins, a été exprimée. Egalement, un travail sur la vitrophanie des magasins pour les embellir car nous passons chaque jour devant les vitrines et nous n'y faisons plus attention. Comme pour les associations, nous pensons unifier l'information des commerçants pour qu'elle soit plus claire pour les citoyens. Il faut donc travailler sur l'offre d'un seul support. De plus, nous avons constaté qu'il n'y a qu'un seul magasin de vêtements pour les jeunes hommes à Parthenay.*

*Je tenais à dire, qu'en tant que lycéenne, le Conseil de vie locale est très formateur et permet une première approche du rôle de citoyen. Apprendre le fonctionnement de la ville permet de mieux la comprendre et de mieux l'apprécier.*

*Mme CHARPRENET : Nous avons aussi envisagé de travailler sur l'esthétisme des vitrines. Avez-vous des idées ? Toutes les vitrines sont-elles concernées ou seulement celles qui sont vides ? Quels supports avez-vous envisagé ?*

*M<sup>elle</sup> ESPOSITO : Ce sera l'objet de la prochaine réunion du Conseil de vie locale.*

*Mme CHARPRENET : La communication que réalise l'association des commerçants de Parthenay via Les Rendez-vous parthenaisiens, vous trouvez que ce n'est pas suffisant ?*

*M<sup>elle</sup> ESPOSITO : Personnellement, je n'ai pas cette information. Sans faire une généralité, je pense que si je ne l'ai pas, beaucoup de jeunes ne l'ont pas non plus.*

*Mme CHARPRENET : Il vaudrait mieux utiliser les réseaux sociaux ?*

*M<sup>elle</sup> ESPOSITO : Oui. Comme pour les associations, je pense qu'il est important d'unifier tout cela car si les citoyens ont beaucoup d'informations, ils ne vont pas s'y intéresser alors qu'une information claire les poussera à la compléter au contact des commerçants ?*

*Mme CHARPRENET : Les commerçants sont très motivés et ont beaucoup d'idées mais c'est très compliqué.*

*M. ROUVREAU : Nous devrions parler positivement de tous les sujets d'une manière générale, pas seulement du centre-ville.*

*Mme PROUST : Comment avez-vous procédé pour recruter des jeunes au sein de ce Conseil ?*

*M. GUILLEMINOT : Jérôme CHAUSSONEAUX responsable du service communication et moi-même allons, une fois par an, dans les collèges et les lycées pour exposer aux élèves les projets du Conseil de vie locale et leur proposer de l'intégrer. Il y a des établissements pour lesquels il y a eu un engouement, d'autres pas du tout. Tous les ans, nous recommençons cette démarche. D'ailleurs, nous retournons dans les collèges à partir de la semaine prochaine.*

*Mme PROUST : Vous rencontrez les délégués de classe ?*

*M. GUILLEMINOT : C'est le corps enseignant qui décide.*

*Mme PROUST : C'est très difficile, c'est pour cela que je voulais savoir comment vous procédiez.*

*M. GUILLEMINOT : Généralement, ils nous envoient des classes sauf le lycée Pérochon qui nous a adressé le Conseil de vie lycéenne.*

*M<sup>elle</sup> ESPOSITO : J'ai été informée car je fais partie du Conseil de vie lycéenne. Ma CPE m'a demandé si cela m'intéressait de faire partie du Conseil de vie locale.*

*Mme BELY : Je trouve que c'est un outil intéressant, nous venons de l'entendre de la part des personnes qui se sont exprimées. J'ai des questionnements et je m'adresse à Nicolas GUILLEMINOT, une charte de fonctionnement a-t-elle été élaborée ? Dans les Conseils de vie locale que je connais, il y en a une. Cela permet de savoir d'où nous partons et où nous allons. Existe-t-elle ?*

*M. GUILLEMINOT : Oui, elle existe et nous pourrions vous la faire passer.*

*Mme BELY : Ce serait bien qu'elle soit communiquée à tout le monde. Une charte définit ce qu'est à la fois un Conseil de vie locale, sa composition car j'ai bien entendu que nous avons des difficultés à avoir les mêmes personnes d'une réunion à l'autre. Vous nous avez listé les membres qui composent ce Conseil et j'aimerais savoir si vous avez envisagé que toutes les associations y soient représentées. Vous parliez des seniors, pourquoi l'association concernée n'est-elle pas représentée ?*

*M. GUILLEMINOT : Nous vous ferons passer la liste des membres qui composent ce Conseil ainsi que la charte. Pour parler des seniors, nous avons sollicité le Foyer des Bergeronnettes...*

*Mme BELY : ...Où l'association Sourire et Amitié. Il faut faire en sorte que toutes les associations de la Ville soient sollicitées.*

*M. GUILLEMINOT : Pas toutes car les associations sportives et culturelles sont déjà représentées dans différentes instances. Elles ont déjà un lien assez fort avec la mairie d'une manière générale. Les échanges avec ces associations fonctionnent.*

*Mme BELY : Je pense plus aux associations de quartiers (St Jacques, St Paul...).*

*M. GUILLEMINOT : Le quartier des Loges est représenté. Nous pouvons intégrer d'autres associations de quartiers mais nous ne souhaitons pas avoir un Conseil de 60 ou 70 personnes car ce ne serait pas constructif.*

*Mme BELY : Cela permettrait de faire en sorte que tout le monde soit représenté.*

*M. GUILLEMINOT : Une problématique qu'exposait M. MONGIN, c'est que le fait que le Conseil soit composé d'actifs, de collégiens, de lycéens etc entraîne un problème de compatibilité d'horaires. Nous avons fixé les réunions à 18h pour ne pas que cela se termine tard et que les collégiens puissent rentrer à des heures raisonnables. A l'inverse, des actifs ne peuvent pas se libérer à 18h. Donc, qu'il y ait 20 ou 60 personnes, la problématique de l'horaire existera toujours c'est pour cela que nous ne pourrons avoir, à chaque réunion, les mêmes personnes.*

*Mme BELY : Dans les Conseils de vie locale d'autres villes, les services de proximité sont représentés (voirie, espaces verts, police municipale...) car des sujets du quotidien sont abordés. Dans votre fonctionnement, si j'ai bien compris, les services viennent quand vous abordez un thème qui les concerne.*

*M. GUILLEMINOT : Tout à fait, c'est le fonctionnement que nous avons validé. Faire venir à chaque fois tous les services...*

*Mme BELY : ...pas tous les services, seulement les services de proximité.*

*M. GUILLEMINOT : Est-ce que c'est justifié sur tous les sujets que nous traitons ? Je n'en suis pas convaincu.*

*Mme BELY : Par rapport à tout ce qui a été listé, je pense qu'il serait intéressant qu'ils soient représentés. L'objectif, comme vous l'avez dit tout à l'heure, est d'améliorer la gestion locale, de connaître les besoins et d'intégrer les usages des citoyens de cette ville. Cela peut être intéressant qu'ils soient présents. Y a-t-il des comptes rendus ?*

*M. GUILLEMINOT : Nous faisons un compte rendu mais je ne sais pas s'il est très formel.*

*Mme BELY : Dans une charte, tout cela serait formalisé.*

*M. BERTON : Sur le sujet des espaces verts qui est clôturé, un compte rendu a été fait.*

*Mme BELY : Ce serait bien que tout cela soit consultable sur le site internet. Sur les sites de certaines villes vous pouvez voir les projets du CVL. C'est ça communiquer aussi.*

*J'ai une dernière question : « Y a-t-il des moyens financiers pour ce CVL ? ».*

*M. GUILLEMINOT : Non, car nous sommes partis du principe que nous voulions que ce soit sous forme de propositions faites aux élus. Si par exemple pour le cœur de ville il y a des propositions, ce sera en fonction du budget validé en commission. Le CVL n'a pas besoin de budget en tant que tel.*

*M. ROUVREAU : En ce qui concerne la gestion différenciée, nous n'avons pas modifié le budget mais nous l'avons adapté pour aller vers la gestion différenciée. Nous n'avons pas créé un budget spécifique.*

*Mme BELY : Ce Conseil a principalement un rôle consultatif pour le moment ce qui est logique puisqu'il n'a qu'un an mais quand nous arriverons à la réalisation des projets collectifs, il y aura besoin d'un budget.*

*M. GUILLEMINOT : Tout à fait, mais le CVL proposera et les commissions concernées interviendront.*

*Mme SECHERET : Pourquoi n'y aurait-il pas, dans le budget, une ligne pour le CVL qui resterait en attente ?*

*M. GUILLEMINOT : Pour quoi faire exactement ?*

*Mme SECHERET : Les commissions n'ont pas de moyens et cela repoussera d'une année l'application.*

*M. ROUVREAU : Les commissions sont liées à des budgets donc elles iront certainement positivement vers les préconisations du CVL comme nous l'avons fait avec la gestion différenciée. Il n'y a pas de décalage.*

*Mme PROUST : A un moment donné, on se déconnecte de l'idée. Ceux qui auront eu l'idée de départ auront peut-être envie de s'engager dans son développement.*

*M. GUILLEMINOT : Rien n'empêche la commission de les inviter pour en débattre avec eux.*

*Mme PROUST : Non, mais cela doit certainement être mentionné dans la charte.*

*M. GUILLEMINOT : Tout à fait.*

*M. MONGIN : C'est un projet qui a vu le jour il y a un peu plus d'un an et, en une année, beaucoup de choses positives en sont ressorties. Nous avons appris à nous connaître, nous avons des attentes différentes et je pense que c'était un bon exercice. Si nous consacrons du temps à ce CVL c'est que nous avons envie de faire aboutir ce sur quoi nous réfléchissons. Il faut qu'il y ait un suivi, nous sommes d'accord. Cela ne fait qu'un an, donc nous allons continuer. Durant cette année, nous avons eu des échanges intéressants et très ouverts sur des thèmes importants pour la Ville de Parthenay.*

*M. GUILLEMINOT : Comme l'a dit Margo tout à l'heure, la 1<sup>ère</sup> année a permis au CVL de comprendre comment fonctionnait une collectivité. Nous avons débattu sur des sujets mais quand des experts sont venus, je pense notamment à M. CROCHET qui nous a fait un exposé très complet sur la façon dont fonctionnait le service des espaces verts et comment il gérait techniquement les problèmes de tonte et d'entretien d'espaces verts entre autres, cela nous a permis de mieux comprendre.*

*Mme BELY : Pour combien de temps sont élus les membres du CVL ? En général, c'est pour 2 ans puis il y a un renouvellement. Il doit également y avoir une assemblée générale publique qui fait le rapport annuel.*

*M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'élection, ce sont des propositions.*

*Mme BELY : Ils sont choisis pour 2 ans. S'il y a une charte, elle doit le définir.*

*M. LE MAIRE : Il faut que cela reste assez souple et informel, cela simplifie les relations.*

*Mme BELY : Si nous voulons qu'un maximum de personnes participent à ce CVL, il faut formaliser un certain nombre de choses.*

*Mme PROUST : Quelle est la taille idéale d'un CVL ? Combien de personnes ?*

*M. GUILLEMINOT : Nous étions partis sur une douzaine de personnes.*

*M. MONGIN : Nous sommes une dizaine à chaque réunion.*

*M. LE MAIRE : Il nous reste à vous remercier...*

*M. BOIVIN : ... et à vous applaudir car c'est ça aussi la citoyenneté et la démocratie.*

*M. MONGIN : Merci.*

O  
O O  
O

## 1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n° 246 :

246	25 octobre	devis	OEM T&SO	Mise en place d'un contrôle d'accès à la Maison du Patrimoine - Service	3 624,20 €
-----	---------------	-------	-------------	----------------------------------------------------------------------------	------------



	2016		groupe Horanet	Informatique	
--	------	--	-------------------	--------------	--

*M. GILBERT : Il s'agit de mettre en place un contrôle d'accès sur la porte d'entrée, sur le côté du bâtiment, compatible avec le système de CVQ déployé sur les bâtiments communaux.*

*Un tel système permet de :*

- contrôler les accès du bâtiment pour éviter de laisser des clefs aux différents utilisateurs de la salle de réunions du rez-de-chaussée,
- faciliter la gestion et la réservation de cet espace,
- sécuriser les accès donnant sur les étages (accès aux archives municipales et aux bureaux du musée).

*Nous avons constaté une baisse significative des infractions sur les lieux équipés de ce dispositif.*

*Le devis concerne toute la partie câblage, Unité de Traitement Logique (boîtier qui gère les cartes CVQ), lecteur de carte CVQ anti vandales / paramétrage et mise en service, mais aussi le raccordement avec le système d'alarme existant.*

-----

*Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n° 247 :*

247	25 octobre 2016	devis	OEM T&SO groupe Horanet	Mise en place d'un contrôle d'accès au CTM - Service Informatique	6 520,05 €
-----	-----------------------	-------	----------------------------------	----------------------------------------------------------------------	------------

*M. GILBERT : Il s'agit d'équiper le portail d'entrée principale (en reprenant le moteur du portail existant mais non fonctionnel), pour gérer les accès au Centre Technique Municipal (sachant que seul le personnel est autorisé et l'astreinte du weekend) ainsi que 4 portes (entrée personnel vestiaires / magasin / bureau coté magasin / salle de réunions).*

*Le but est de sécuriser le site.*

*Le devis comprend le câblage (portail + bâtiment complet) ainsi que l'UTL de gestion et le paramétrage de l'ensemble.*

*Ces 2 investissements s'inscrivent dans un programme global de mise en sécurité du patrimoine communal.*

-----

*Des précisions ont été demandées s'agissant des décisions DV100 et DV102 :*

*DV100-2016* – 27 octobre 2016 : Une convention est conclue en faveur des plasticiennes, Sarah GUIDOIN et Julie RIBERT, concernant la mise à disposition de locaux situés à la Maison des Antiquaires, 69 rue de la Vau Saint Jacques à Parthenay (79200), dans le cadre de leurs activités d'artistes, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2016. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Il est cependant précisé que les bénéficiaires supporteront les frais d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage et de téléphone.

*DV102-2016* – 6 octobre : Une convention est conclue en faveur de l'association Compagnie des Anges, concernant la mise à disposition de locaux situés 16 rue Moque Souris à Parthenay (79200), dans le cadre de son objet social, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2016. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

*Il s'agit de conventions de mises à disposition de la Maison des Antiquaires et de la maison voisine, rue Moque Souris à des associations.*

*Ces biens sont proposés à la vente dans le cadre de la démarche d'optimisation du patrimoine de la collectivité. Il s'agit donc d'un renouvellement précaire, jusqu'à la fin de l'année.*

*Les associations concernées sont informées de la situation et un délai raisonnable leur sera laissé dès lors qu'une procédure de cession sera engagée.*

*Je suis allé les voir et s'il y a un compromis de vente conclu sur ce bâtiment, elles en seront informées rapidement.*

*Mme PROUST : Ces mises à disposition auront-elles lieu tous les 3 mois ?*

*M. GILBERT : Les lieux étant en vente, nous procéderons de cette manière.*

O  
O O  
O

*M. LE MAIRE : Concernant les Affaires générales, il y a une série de délibérations relatives à la modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Chaque collectivité a des compétences. Les Communautés de communes ont des compétences qui leur sont déléguées soit par les collectivités, ce sont des compétences optionnelles, soit des compétences obligatoires fixées par la loi (le développement économique, l'aménagement du territoire...) soit des compétences facultatives que la Communauté de communes peut décider d'exercer. Ce sont toujours des sujets de discussion, de juridisme poussé parfois. Comme tout texte de loi ou de règlement, il peut être sujet à interprétations et ces interprétations sont fixées par des circulaires. Nous avons reçu une circulaire du Préfet le 25 juillet dernier, pendant l'été, ce qui n'est pas la période la plus facile pour la mise en œuvre. Lors du dernier Conseil Communautaire, nous avons approuvé ces modifications de statuts et comme nous sommes en Communauté de communes, chaque commune qui la compose doit passer, lors de son Conseil Municipal, l'approbation de ces modifications statutaires.*

## **AFFAIRES GENERALES**

### **2 - RECLASSEMENT DE LA COMPETENCE "AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET VALORISATION DES SENTIERS DE RANDONNEE RECONNUS D'INTERET COMMUNAUTAIRE" AU TITRE DES COMPETENCES OPTIONNELLES ET DE LA COMPETENCE "CREATION, AMENAGEMENT ET GESTION DES EQUIPEMENTS ET SITES TOURISTIQUES AU TITRE DES COMPETENCES FACULTATIVES**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5211-20 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la circulaire n° 31 du Préfet des Deux-Sèvres en date du 25 juillet 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, issue de la fusion des Communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénezéen, et du rattachement des Communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne Hérisson, Le Retail, Saint-Aubin le Cloud, Secondigny, Vernoux-en-Gâtine (issues de la Communauté de communes Espace Gâtine), Gourgé (issue de la Communauté de communes du Val du Thouet), Amailloux, Lageon, Saint-Germain de Longue Chaume et Viennay ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 27 octobre 2016, actant le reclassement de la compétence «Aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire» au titre de la compétence optionnelle «Protection et mise en valeur de l'environnement» et de la compétence «Création, aménagement et gestion des équipements et des sites touristiques» au titre des compétences facultatives ;

Considérant que jusqu'à présent les compétences «Aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire» et «Création, aménagement et gestion des équipements et sites touristiques» figuraient dans les statuts de la Communauté de communes au titre des compétences obligatoires ;

Considérant que la loi NOTRe n'identifie plus, au titre des compétences obligatoires, les compétences susvisées ;

Il convient de procéder respectivement au reclassement de la compétence «Aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire» au sein de la compétence optionnelle «Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie» et la compétence «Création, aménagement et gestion des équipements et sites touristiques» au sein des compétences facultatives.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le reclassement de la compétence «Aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire» au titre de la compétence optionnelle «Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie» de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,
- d'approuver le reclassement de la compétence «Création, aménagement et gestion des équipements et sites touristiques» au titre des compétences facultatives de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,
- d'approuver les modifications statutaires en résultant au titre des compétences optionnelles et facultatives de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Mme PROUST : Sur les compétences obligatoires, en matière d'activités commerciales, nous lisions que cela concernait les surfaces commerciales supérieures à 300 m<sup>2</sup> et nous nous demandions si les Halles entraient dans ce champ d'application.*

*M. LE MAIRE : Non, car c'est applicable aux créations et non aux équipements existants. Si nous avons une extension commerciale supérieure à 300 m<sup>2</sup> sur la Commune de Parthenay, cela nécessiterait un passage en Commission Départementale d'Aménagement Commercial et effectivement cela pourrait être d'intérêt communautaire. De droit, il y a toujours un représentant de la commune la plus peuplée, qui siège au sein de cette commission ainsi qu'un représentant de la commune qui reçoit le projet d'extension. L'idée est que la Communauté de communes puisse donner un avis sur une extension commerciale et ainsi assurer une cohérence sur un territoire plus vaste. Pour prendre un exemple concret, quand il y a une extension commerciale à Châtillon-sur-Thouet, la Commune de Parthenay est sollicitée pour faire partie de la commission.*

*\*Adopté à l'unanimité.*

o0o

### 3 - RECLASSEMENT DE LA COMPETENCE "COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES" AU TITRE DES COMPETENCES OBLIGATOIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5211-20 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la circulaire n° 31 du Préfet des Deux-Sèvres en date du 25 juillet 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, issue de la fusion des Communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénezéen, et du rattachement des Communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne-Hérisson, Le Retail, Saint-Aubin le Cloud, Secondigny, Vernoux-en-Gâtine (issues de la Communauté de communes Espace Gâtine), Gourgé (issue de la Communauté de communes du Val du Thouet), Amailloux, Lageon, Saint-Germain de Longue Chaume et Viennay ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 27 octobre 2016, actant le reclassement de la compétence «Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés» au titre des compétences obligatoires ;

Considérant que la loi NOTRe identifie, au titre des compétences obligatoires des Communautés de communes, la compétence «Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Considérant que jusqu'à présent cette compétence figurait dans les statuts de la Communauté de communes au titre d'une compétence optionnelle ;

Il convient de procéder au reclassement de la compétence «Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés» au titre des compétences obligatoires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le reclassement de la compétence «Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés» au titre des compétences obligatoires de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,
- d'approuver la modification statutaire en résultant au titre des compétences obligatoires de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*\*Adopté à l'unanimité.*

o0o

#### 4 - RECLASSEMENT DE LA COMPETENCE "PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE" AU TITRE DES COMPETENCES FACULTATIVES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5211-20 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la circulaire n° 31 du Préfet des Deux-Sèvres en date du 25 juillet 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, issue de la fusion des Communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénezéen, et du rattachement des Communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne-Hérisson, Le Retail, Saint-Aubin le Cloud, Secondigny, Vernoux-en-Gâtine (issues de la Communauté de communes Espace Gâtine), Gourgé (issue de la Communauté de communes du Val du Thouet), Amailloux, Lageon, Saint-Germain de Longue Chaume et Viennay ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 27 octobre 2016, actant le reclassement de la compétence «Petite enfance, enfance, jeunesse» au titre des compétences facultatives ;

Considérant que la compétence «Petite enfance, enfance, jeunesse» n'est pas définie par le législateur comme compétence optionnelle ;

Considérant que jusqu'à présent cette compétence figurait dans les statuts de la Communauté de communes au titre des compétences optionnelles ;

Il convient de procéder au reclassement de la compétence «Petite enfance, enfance, jeunesse» au titre des compétences facultatives.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le reclassement de la compétence «Petite enfance, enfance, jeunesse» au titre des compétences facultatives de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,
- d'approuver la modification statutaire en résultant au titre des compétences facultatives de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*\*Adopté à l'unanimité.*

o0o

#### 5 - PRISE DE COMPETENCE "POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE"

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5211-17 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la circulaire n° 31 du Préfet des Deux-Sèvres en date du 25 juillet 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, issue de la fusion des Communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénezéen, et du rattachement des Communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne-Hérisson, Le Retail, Saint-Aubin le Cloud, Secondigny, Vernoux-en-Gâtine (issues de la Communauté de communes Espace Gâtine), Gourgé (issue de la Communauté de communes du Val du Thouet), Amailloux, Lageon, Saint-Germain de Longue Chaume et Viennay ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 27 octobre 2016 actant la prise de compétence «Politique locale du commerce et activités commerciales reconnus d'intérêt communautaire» ;

Considérant que la loi NOTRe identifie, au titre des compétences obligatoires des Communautés de communes, la compétence «Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire» ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la prise de compétence «Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire» par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,
- d'approuver la modification statutaire en résultant au titre des compétences obligatoires de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*M. CHEVALIER : Par rapport à cette délibération, comme les précédentes, il nous est demandé de mettre en œuvre la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république ce qui est un vaste programme. Comme vous l'avez précisé, elle n'est pas facile à mettre en œuvre surtout lorsqu'elle est demandée par une circulaire un peu tardive. Même s'il ne nous appartient pas, au Conseil Municipal, de débattre sur le contenu de cette loi, j'ai quelques questions à vous poser concernant la rédaction de cette délibération. Nous avons parlé de l'activité commerciale d'intérêt communautaire qui correspond à un bâtiment qui excède 300 m<sup>2</sup>. D'un point de vue plus général, j'aimerais que vous me précisiez, car je ne suis pas élu communautaire et je n'ai pas le détail, de ce qu'est l'intérêt communautaire.*

*M. LE MAIRE : Dans les statuts de la Communauté de communes, est déterminé ce qui est commun à l'ensemble des Communes membres de la Communauté, ce qui représente un intérêt supracommunal, ce qui est déterminé dans l'intérêt du territoire. C'est une notion qui varie selon les collectivités. Il y a des ouvrages entiers sur ce qu'est l'intérêt communautaire d'un regroupement intercommunal. C'est complété par d'autres documents notamment les projets de territoire qui éclairent l'intérêt communautaire. Les statuts sont essentiellement juridiques. L'exercice des compétences sont simplement des outils, des instruments pour mettre en place une politique. Les orientations politiques sont plutôt fixées dans le projet de territoire adopté par la Communauté de communes. C'est un document complémentaire.*

*M. CHEVALIER : Si l'intérêt communautaire peut être, entre autres, de mutualiser des moyens pour permettre, dans ce cas précis, de soutenir une activité commerciale qui rayonne sur le territoire de Gâtine au niveau communautaire, la question sur les Halles n'est pas innocente. Nous savons que c'est un lieu emblématique de la Ville de Parthenay pour lequel, depuis quelques années, il y a des discussions autour de son état, des soucis d'hygiène et de sécurité qui pourraient survenir dans le futur. L'idée que les Halles deviennent un bâtiment d'intérêt communautaire pourrait permettre de mutualiser la réflexion autour de ce bâtiment, répondre aux inquiétudes des commerçants et trouver une issue favorable à ce sujet récurrent depuis quelques années. Ce bâtiment pourrait-il devenir d'intérêt communautaire ?*

*M. LE MAIRE : Comment s'y retrouver ? C'est ça la question.*

*M. CHEVALIER : Nous sommes sur une injonction financière de mutualisation des moyens, madame LAMBERT avait pu le dire, le dossier a été mis, soi-disant, en retrait au niveau de l'Etat...*

*M. LE MAIRE : ...pas soi-disant, c'est vrai...*

*M. CHEVALIER : ...que l'attente de cette subvention pour compléter le financement n'arrivant pas, les travaux importants, car il ne s'agit pas que d'un coup de peinture, feraient que si le bâtiment était d'intérêt communautaire nous aurions plus de poids pour revaloriser et rénover ces Halles qui ont un grand intérêt pour Parthenay et la Communauté de communes.*

*M. LE MAIRE : Il n'est pas aisé de dire si c'est exact ou pas. Il faut que les autres communes soient favorables à prendre un marché car il y a des marchés qui existent ailleurs qu'à Parthenay. Pourquoi les Halles de Parthenay ? Cela demande une justification particulière là-dessus.*

*Les finances de la Communauté de communes ne sont pas si florissantes que cela donc je ne suis pas sûr que porter ce dossier dans les programmations budgétaires des investissements de la Communauté de communes lui donne un sort plus favorable. Je n'en suis pas certain. Nous travaillons toujours sur ce dossier. Nous avons*

*relancé la mission de l'architecte pour essayer de trouver un programme de rénovation qui soit suffisamment conséquent pour donner un nouveau dynamisme aux Halles. En parallèle, il faut s'interroger sur l'intérêt de conserver sa destination actuelle. Tous ces questionnements sont en cours.*

*Mme MAGNAVAL : Pour ceux qui baignent dans la Communauté de communes au quotidien c'est facile mais moi, de Conseils Municipaux en Conseils Municipaux, je commence à avoir beaucoup de mal à cerner ce qui est communal et ce qui est intercommunal. Existe-t-il un document synthétique, avec les compétences de la Commune d'un côté et les compétences de la Communauté de communes de l'autre ?*

*M. LE MAIRE : Oui, nous vous le ferons passer.*

*\*Adopté à l'unanimité.*

o0o

## 6 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-20 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la circulaire n° 31 du Préfet des Deux-Sèvres en date du 25 juillet 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, issue de la fusion des Communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénezéen, et du rattachement des Communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne-Hérisson, Le Retail, Saint-Aubin le Cloud, Secondigny, Vernoux-en-Gâtine (issues de la Communauté de communes Espace Gâtine), Gourgé (issue de la Communauté de communes du Val du Thouet), Amailloux, Lageon, Saint-Germain de Longue Chaume et Viennay ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 27 octobre 2016 actant la prise de compétence «Politique locale du commerce et activités commerciales reconnues d'intérêt communautaire» ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 27 octobre 2016, actant le reclassement de la compétence «Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés» au titre des compétences obligatoires ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 27 octobre 2016, actant le reclassement de la compétence «Aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire» au titre de la compétence optionnelle «Protection et mise en valeur de l'environnement» et de la compétence «Création, aménagement et gestion des équipements et des sites touristiques» au titre des compétences facultatives ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 27 octobre 2016, actant le reclassement de la compétence «Petite enfance, enfance, jeunesse» au titre des compétences facultatives ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 27 octobre 2016, définissant l'intérêt communautaire pour la compétence «Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire» ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 27 octobre 2016, actant la suppression de l'intérêt communautaire au titre des compétences obligatoires «Développement économique : Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique», «Actions de développement économique» et «aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage» ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 27 octobre 2016 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Considérant que, la loi NOTRe du 7 août 2015 nécessite, pour la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, de modifier les statuts ;

Considérant que la modification statutaire consiste :

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, en la prise de compétence «Politique locale du commerce et activités commerciales reconnues d'intérêt communautaire»,
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, au reclassement de la compétence «Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés» au titre des compétences obligatoires,
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, au reclassement de la compétence «Aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire» au titre de la compétence optionnelle «Protection et mise en valeur de l'environnement» et de «Création, aménagement et la gestion des équipements et des sites touristiques» au titre des compétences facultatives,
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, au reclassement de la compétence «Petite enfance, enfance, jeunesse» au titre des compétences facultatives,
- En diverses modifications rédactionnelles ne portant pas sur des transferts ou restitutions de compétences mais sur les compétences exercées par la Communauté de communes à savoir :
  - rédaction des compétences obligatoires telles que définies dans le CGCT,
  - suppression de la notion d'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires (à l'exclusion des zones d'activités concertées et des activités commerciales soumises à intérêt communautaire),
  - précision dans la rédaction des compétences optionnelles «Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportif, culturel, préélémentaire, élémentaire» d'intérêt communautaire,
  - suppression de l'intérêt communautaire pour les compétences dites facultatives.

Considérant que, dans un souci de lisibilité et de compréhension, il est nécessaire de procéder à une nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine conformément au projet joint ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

*M. CHEVALIER : Quand nous lisons les délibérations inscrites en Affaires Générales, il y a une question qui me vient tout de suite à l'esprit et je voudrais avoir votre avis Monsieur le Maire. Que restera-t-il aux communes si, progressivement, toutes les compétences sont transférées aux Communautés de communes ? On peut même se poser la question de l'avenir des petites communes. Nous avons l'impression, qu'un jour, les communes n'auront plus de compétences, de pouvoir, pour gouverner dans leur propre ville et que tout sera délégué et transféré aux Communautés de communes. Il se pose une question de fond, qui peut être dépassée le Conseil Municipal, mais votre avis est important puisque vous êtes le Président. Que va-t-il rester aux communes ? Ne sommes-nous pas dans la préparation lente de la disparition des communes ?*

*M. LE MAIRE : J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet. Il est vrai qu'il y a une modification complète de l'organisation territoriale. Vous avez rappelé le sens de l'abréviation NOTRE (Nouvelle Organisation du Territoire de la REpublique) c'est particulièrement bien nommé. Nous sommes face à des grandes Régions, à des Départements qui sont quasiment exsangues financièrement et concentrés sur une ou deux compétences. Le reste leur est inaccessible pour des raisons budgétaires. Au niveau de la proximité, nous sommes sur un encouragement de regroupement des anciennes Communautés de communes vers des nouvelles intercommunalités plus vastes. Un encouragement aussi, et c'est une action que nous menons et dont nous aurons l'occasion de parler, d'aller vers des communes nouvelles. Ce n'est pas évident car le citoyen est pris entre 2 choix, le maintien de la proximité et le lieu dont il est originaire, un attachement très fort. Tout citoyen*



français à qui nous demandons où il est né ne répond pas qu'il est né sur le territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine mais dira qu'il est né à Vernoux en Gâtine, Aubigny, Parthenay...

Il y a un reproche incessant aux collectivités de ne pas faire suffisamment. Nous savons bien que pour faire plus ou faire aussi bien que maintenant ou qu'hier, il faut plus de moyens et pour avoir plus de moyens, il faut dans un premier temps se regrouper. Cela nécessite un abandon de prérogatives, de pouvoir, d'un ensemble considérable d'élus mais c'est ce vers quoi nous allons. Beaucoup de pays ont avancé plus rapidement que nous. Par exemple, nous sommes jumelés avec Weinstadt en Allemagne qui est une addition de petites villes. Dans un premier temps, les communes ont été maintenues mais aujourd'hui, quand vous passez devant certaines mairies, il ne reste que des bâtiments vides ou affectés à d'autres activités. Nous allons inexorablement vers cette évolution.

*M. CHEVALIER :* Vous y êtes favorable donc cela voudrait dire que nous irions vers un grand Parthenay plutôt que vers une Communauté d'agglomération ou une Communauté de communes. Il est vrai qu'il y a un grand débat entre la proximité et la mutualisation des moyens. Si nous allons au bout du raisonnement, aujourd'hui nous avons fait la grande Région, les Départements peuvent disparaître et les compétences transférées aux Communautés de communes, les Communes disparaissent, l'Europe régit... si nous raisonnons comme ça c'est délicat. Vous êtes Maire de Parthenay et Président de la Communauté de communes, vous avez cette expertise et ce recul. Pensez-vous que c'est une bonne chose ou qu'il faut savoir concilier le maintien à la fois des Communes et des Communautés de communes ou c'est terminé, il faut penser à autre chose dès aujourd'hui ?

*M. LE MAIRE :* Ce sont des évolutions qui sont forcément lentes. Il y a l'assentiment du citoyen (participation, compréhension des enjeux). Il y a le rôle des élus qui n'auraient plus forcément vocation à continuer de l'être. Nous pouvons nous poser la question : « est-ce que ce n'est pas un choix qui nous sera de toute façon imposé ? » Pour parler du centre-ville, un rapport a été commandé par l'Inspection générale des finances sur les centres villes en France qui dresse un portrait absolument apocalyptique des villes françaises. Il y a des livres sur le sujet qui se vendent bien et c'est une vraie problématique à laquelle les français sont attachés. Si nous prenons l'exemple de Parthenay, Bressuire ou Thouars, il y a des modifications considérables. Elles ne sont pas perceptibles de la même manière dans les différentes villes du Département car l'histoire n'est pas la même. Le développement commercial n'est pas le même à Bressuire ou à Parthenay. Parthenay a eu un développement très fort en matière de grande distribution ce que n'a pas connu Bressuire. Il y a des développements beaucoup plus importants dans des communes périphériques de Bressuire que n'a pas connu Parthenay ce qui fait que Parthenay a concentré le développement de la grande distribution, ce qui n'est pas le cas de Bressuire. Le centre-ville de Bressuire est plus petit que celui de Parthenay d'où un développement de grandes surfaces concentré sur Châtillon-sur-Thouet, Pompaire, Le Tallud et Parthenay. Ce n'est pas le cas de Bressuire où Moncoutant, Cerizay ou Mauléon ont éclaté cette grande distribution préservant mécaniquement le centre-ville de Bressuire. Ce rapport a été commandé par le Ministère et a alerté, de manière très importante, le gouvernement et la Caisse des Dépôts. Ce sont des réflexions que nous allons mener. Il y a eu une politique qui a bien fonctionné, l'OPAH pour l'immobilier. Il faudra profiter de cette nouvelle offre gouvernementale ou nationale pour faire des propositions sur ce sujet.

Pour revenir sur votre question, il y a des choix qui vont nous être imposés. La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est nécessairement impliquée par le niveau de santé du centre-ville commercial de Parthenay. Cela peut correspondre à votre réponse sur les Halles mais je ne pense pas que les élus communautaires soient favorables à cela aujourd'hui. Il y a beaucoup de choses à faire.

*M. CHEVALIER :* Vous avez raison mais pouvons-nous anticiper, dans nos réflexions, l'avenir ? Ce qui nous intéresse ici en Conseil Municipal, c'est la Ville de Parthenay, son rayonnement. Autour de Parthenay, vous avez la CAN qui se rapproche de plus en plus, la Communauté d'Agglomération de Poitiers qui se rapproche aussi dans un autre rayon géographique. Bressuire est tentée de travailler de plus en plus avec le Choletais. Nous, nous sommes au centre du département, allons-nous être aspiré, asphyxié ou avons-nous encore les moyens de montrer que nous existons, que nous avons un vrai sens à exister en « entité autonome » ? Cela vaut peut-être la peine de lancer ce débat car le temps passe vite. Nous pouvons aussi être asphyxiés par des lois qui nous imposent des choses si nous ne les anticipons pas. Par contre, je pense encore et je veux y croire que les élus locaux ont le pouvoir de faire évoluer les choses et le pouvoir de dire non. Je pense que, tous ensemble, nous pouvons faire en sorte que Parthenay continue à rayonner et ne soit pas asphyxiée par les alentours car cela peut être une crainte pour l'avenir.

*M. LE MAIRE : Il y a 2 réponses. La première est qu'il y a la Communauté de communes à laquelle nous avons participé pour la constituer et la deuxième, les pistes de travail que nous avons lancées avec le nord Deux-Sèvres dont des partenariats que nous avons évoqués avec le Président de Région lorsqu'il est venu inaugurer l'extension des Forges de Bologne. J'ai participé à une conférence territoriale à Bordeaux pour la modification du Schéma Régional d'Aménagement Economique et de l'Innovation afin de défendre, de ne pas prendre seulement en considération qu'un territoire de 40 000 ou 60 000 habitants car, vu de la métropole bordelaise. Cela reste petit, c'est un gros quartier. Je caricature, mais c'est un peu ça. Le nord Deux-Sèvres (150 000 habitants) peut résonner plus fort, c'est l'idée. Il y a une agglomération, 2 Communautés de communes (le Thouarsais et Parthenay-Gâtine). Ce sont des structures avec des élus qui ont aussi la gestion du quotidien à faire avancer, des projets à mettre en place. Je pense que c'est un enjeu de territoire qu'il faut dessiner. C'est pour cela que nous avons commencé avec un comité de liaison composé des 2 autres présidents et des vice-présidents des intercommunalités en charge de certaines compétences. Nous nous réunissons de nouveau au mois de novembre, nous le faisons 3 fois l'année pour commencer à jeter des ponts sur des compétences. Comment les exerçons-nous ? Pouvons-nous faire des choses ensemble ? Pouvons-nous partager du personnel notamment dans le domaine culturel comme l'école de musique ou l'école de dessin ?*

*M. CHEVALIER : Comment concilier à la fois la nécessité de s'agrandir, de s'ouvrir et de travailler ensemble sans occulter nos particularismes identitaires, nos spécificités de territoire car c'est ça l'enjeu. Le risque est d'être avalé et d'oublier la richesse de Parthenay, de ses spécificités. Il y a un vrai débat à mener autour de cela. Ce n'est pas simple mais je pense que nous pouvons concilier les deux.*

*M. LE MAIRE : Nous avons la particularité, en Deux-Sèvres, d'avoir des villes de tailles quasiment similaires ce qui n'est pas le cas dans d'autres départements. Cette possibilité de s'associer avec des partenaires de taille identique est idéale car il n'y a pas de possibilités de considérer qu'il y en a un qui prendra le pas sur l'autre. De plus, cela peut permettre de se dire que nous avons des problématiques communes. Les problématiques de la métropole bordelaise ou de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ne sont pas tout à fait les mêmes. En revanche, elles sont les mêmes au niveau départemental. Bressuire peut avoir des velléités de travailler avec le Choletais car ils sont à côté. Niort a officialisé un partenariat avec La Rochelle donc se détourne du reste du département, c'est son choix. Après, il faut que nous, entre les deux, nous ne soyons pas éclatés entre un bout du nord Deux-Sèvres (nord d'Amilloux) et le sud après Mazières-en-Gâtine (CAN). Le risque de la Gâtine est d'être partagée entre ces deux entités d'où ma volonté de faire une Communauté de communes forte comme nous sommes petit à petit en train de la construire mais ce n'est pas facile. C'est large, vaste avec des problématiques perçues différemment.*

*\*Adopté à l'unanimité.*

O  
O O  
O

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **7 - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DES FINANCES PUBLIQUES**

Mme CLISSON : Les comptables du Trésor Public sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Pour en bénéficier, la collectivité doit en faire la demande au comptable. En contrepartie, une indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 peut être attribuée par le Conseil Municipal au comptable public de la collectivité.

Sur l'année 2016, la gestion par intérim de la Trésorerie de Parthenay-Gâtine a été assurée par Madame Patricia MARTIN, comptable des Finances Publiques, du 11 janvier au 8 février 2016, puis du 1<sup>er</sup> juin au 24 octobre 2016. Sur cette période, la collectivité n'a pas souhaité faire appel à la comptable sur des missions de conseil. Pour cette raison, il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas attribuer d'indemnité de conseil et de confection de budget à Mme MARTIN Patricia, comptable sur la période ci-dessus énoncée.

*A Parthenay, nous avons moins besoin de consulter la responsable des finances publiques que les petites communes. Il était habituel de verser une indemnité à la comptable du Trésor. Pour mémoire, en 2014 nous avons versé 836 € à Mme CASSIN. En 2015, cette dame a été malade donc nous ne lui avons rien versé. Suite à son décès, elle a été remplacée en intérim par Mme MARTIN, sur 2 périodes, soit de janvier à février et de juin à octobre. Conformément à la demande de cette dernière, il a été décidé de ne pas verser d'indemnité cette année.*

*\*Adopté à l'unanimité.*

o0o

## 8 - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Mme CLISSON : Par délibérations en date du 19 février 2015 et du 18 février 2016, le Conseil Municipal a ouvert plusieurs Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

Pour mémoire, la procédure AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

A ce jour, certains programmes ont évolué en termes de calendrier. Il convient donc d'actualiser le tableau des AP/CP.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications des AP/CP figurant sur le tableau annexé.

*Concernant les travaux de Saint-Paul, il s'avère que nous sommes en avance sur les prévisions de travaux donc les factures arrivent plus vite que prévu. Il conviendrait donc de remettre 226 000 € de crédits pour ces travaux. Le budget global ne change pas pour autant. Nous allons simplement faire glisser 226 000 € qui étaient prévus pour 2017 sur 2016.*

- *le quartier de la Gare : rien de nouveau.*
- *le nouveau stade : en fonction des engagements en cours et du prévisionnel pour la fin de l'année, nous devrions respecter le budget prévu de 1,5 million, donc pas de changement.*
- *l'église St Laurent : nous nous étions basés sur les prévisions des architectes. En fonction des prévisions de paiement sur la fin de l'année, nous devons décaler 200 000 € sur 2017 pour rééquilibrer notre budget.*
- *la mise aux normes des locaux du service des Espaces verts : des travaux commenceront fin 2016 et seront facturés sur 2017. Nous avons déjà enlevé un peu de budget et là nous devons faire glisser 64 500 € de 2016 sur 2017.*
- *l'Hôtel de ville : nous sommes toujours en phase étude. Les travaux n'ont pas commencé mais, il faut faire glisser 9 000 € de 2017 pour les remettre sur 2016 afin de régler les frais d'études.*
- *les travaux du Palais des Congrès : certains travaux ont eu des montants inférieurs aux prévisions. Il reste à réaliser des travaux d'accessibilité, de mise en sécurité ainsi que l'installation du point d'accès internet. Nous devons enlever 100 000 € sur 2016 et les faire glisser sur 2017.*
- *l'AD'AP : c'est la même chose, des travaux vont commencer fin 2016 et seront payés en 2017. Nous allons donc faire glisser 130 500 € de 2016 sur 2017.*

*En tout, nous décalerions 260 000 € de 2016 sur 2017.*

*Mme PROUST : Sur la requalification du quartier de la Gare, à quoi correspondent les 15 000 € ?*

*Mme CLISSON : Nous les avons laissés. Nous réajusterons en fin d'année si les 15 000 € n'ont pas été utilisés.*

*Mme PROUST : Pourquoi réajuster maintenant si nous devons le faire en fin d'année ?*

*Mme CLISSON : Nous n'avons pas touché à ce poste.*

*Mme PROUST : Non, mais globalement ?*

*Mme CLISSON : Il s'agit du budget dont nous avons besoin pour cette fin d'année.*

*Mme PROUST : Sur la mise aux normes des locaux des Espaces verts, nous l'avons prévu depuis le début de l'année alors pourquoi ce décalage tardif ?*

*M. ROUVREAU : Nous avons un seul agent qui fait le suivi des bâtiments.*

*Mme PROUST : Quand on prévoit en 2015, on a toujours le même agent.*

*M. ROUVREAU : L'essentiel est que nous arrivions à faire les travaux dans un délai assez court.*

*Mme CLISSON : Nous suivons la réalisation des travaux. S'ils sont décalés dans le temps, cela décale aussi le budget.*

*Mme PROUST : Oui, mais vous avez parlé de 200 000 € alors qu'au total, avec tous les ajustements qui ont été faits, il s'agit d'1,2 million qui se décale sur l'année 2017. Entre ce qui était prévu sur l'autorisation de programme initiale et ce que vous nous présentez ce soir, cela représente un tiers.*

*Mme CLISSON : Tout n'a pas été réalisé aussi vite que prévu.*

*Mme PROUST : Je suis d'accord, mais cela met l'accent sur un manque de précisions sur les prévisions budgétaires.*

*Mme CLISSON : Nous faisons de notre mieux.*

*Mme PROUST : Certainement que vous faites de votre mieux mais pour moi cela ne suffit pas. Concernant les travaux au Palais des Congrès, comment une autorisation de programme votée pour 2 ans soit 2015-2016 peut être lissée sur 2017 ?*

*Mme CLISSON : Parce qu'il y a des travaux qui ne sont pas terminés.*

*Mme PROUST : Lorsqu'une autorisation de programme est votée sur deux ans et qu'elle doit se décaler sur une année, cela doit être formalisé. Une autorisation de programme ce n'est pas qu'un tableau Excel.*

*M. LE MAIRE : Qu'y aurait-il à faire ?*

*Mme PROUST : Je ne suis pas la technicienne, j'ai le tableau que vous me fournissez...*

*M. LE MAIRE : ...c'est pour cela que nous votons aujourd'hui.*

*Mme PROUST : Non, nous ne votons pas le changement de durée de l'autorisation de programme, ce n'est pas l'objet de la proposition de délibération de ce soir. Vous n'avez pas proposé de faire évoluer sur 3 ans l'autorisation de programme des travaux.*

*Mme CLISSON : Je ne suis pas technicienne non plus, je vais m'informer.*

*Mme PROUST : Je reçois un document, je l'étudie, une chose m'interroge donc je vous en fais part.*

*Mme CLISSON : Vous voulez dire sur la durée de l'AP/CP ?*

Mme PROUST : Oui.

Mme LARGEAU : C'est noté dans la délibération, nous sommes bien en train d'approuver les modifications.

Mme PROUST : Non. Avons-nous un règlement budgétaire et financier expliquant comment mettre en œuvre les autorisations de programme et comment conclure un programme en fin d'autorisation dont le crédit n'est pas utilisé ?

M. LE MAIRE : C'est la loi qui fixe la procédure des AP/CP ?

Mme PROUST : Non, un règlement budgétaire et financier. C'est facultatif pour notre collectivité mais c'est obligatoire dans d'autres. Par exemple, quand on reporte des CP non consommés en fin d'exercice, quelle règle d'annulation appliquons-nous ? Cela me permettrait de ne pas rebondir quand je vois une autorisation de programme de 2 ans lissée sur 3.

M. LE MAIRE : Que voulez-vous dire concrètement ? Si ce n'est pas fait, c'est que..... vous voulez en conclure quelque chose ou pas ?

Mme PROUST : Je n'aime pas du tout la façon dont vous me parlez. Je travaille sur le document, je vous pose des questions...

M. LE MAIRE : ...nous sommes élus tous les deux. Vous n'êtes pas mon professeur ni juge d'instruction. Je vous pose une question comme vous vous m'en posez, ce n'est pas pour autant que je vous agresse, je l'espère en tous cas...

Mme PROUST : ...je n'ai pas dit que vous m'agressiez...

M. LE MAIRE : ...d'accord, mais vous n'aimez pas la façon dont je vous pose des questions. Vous me demandez pourquoi c'est lissé, pourquoi c'est mal prévu. Donc, que voulez-vous nous faire passer comme message ? Vous répondez ou pas c'est comme vous voulez.

Mme PROUST : Le message, et je vous l'ai déjà dit, est qu'au niveau de la prévision budgétaire, au regard des écarts, il y a un manque de précisions. Je pense que ce serait bien de se doter de cet outil qu'est le règlement budgétaire. Cela vous suffit ou pas ?

M. LE MAIRE : C'est votre réponse. Je ne suis pas d'accord avec vous, c'est tout. C'est suffisamment précis. Ce n'est pas obligatoire mais cela donne une lisibilité...

Mme PROUST : ... c'est un outil formidable, je suis d'accord avec vous.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de nous féliciter de l'avoir choisi. Cela donne une certaine liberté, une transparence dans la gestion des fonds et des investissements qui sont prévus. Vous nous demandez d'encadrer quelque-chose qui est facultatif. Nous l'encadrons, nous le votons en Conseil à chaque fois qu'il y a une modification. Vous avez l'occasion d'avoir connaissance de cette information, de poser toutes les questions que vous souhaitez et nous essayons d'y répondre mais je ne pense pas que cela puisse satisfaire votre curiosité, me semble-t-il.

*\*Adopté par 27 voix pour et 4 contre.*

oOo

## 9 - DECISION MODIFICATIVE

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative jointe.

Section d'investissement :a) Dépenses

Nous retrouvons les AP/CP dont nous venons de parler soit -260 000 € qui étaient totalisés dans les modifications d'aujourd'hui.

b) Recettes

250 000 € de produits de cession concernant le terrain de 4 394 m<sup>2</sup> longeant la gendarmerie vendu pour un projet de construction d'un drive. Il y a eu du retard au niveau du permis de construire. Ces 250 000 € + les 260 000 €, cela nous fait un montant de 510 000 € qui viendront diminuer le montant de l'emprunt que nous avons prévu au budget sur 2016.

Section de fonctionnement :a) Dépenses

Une ligne est à +27 000 € et une autre à -25 000 €, il s'agit du changement d'affectation d'un agent du service voirie vers le service manifestation.

Nous avons pris 4 000 € sur la ligne des dépenses imprévues pour financer des achats pour la sécurité et la salubrité (achat de consommables pour les tasers + la maintenance informatique pour la Police qui n'étaient pas prévus au départ).

Les 7 900 € en action économique correspondent à l'opération des cabas réutilisables dans les commerces du centre-ville dont Stéphanie CHARPRENET nous a parlé lors du dernier Conseil Municipal. En parallèle, il y avait une participation de la Communauté de communes à hauteur de 15 % soit 1 400 € ainsi qu'une participation de l'ADEME à hauteur de 6 500 €.

\*Adopté par 27 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

oOo

10 - REALISATION D'UN EMPRUNT

Mme CLISSON : Afin d'assurer le financement des programmes d'investissement de 2016, la Ville de Parthenay a lancé une consultation pour la réalisation d'un emprunt à hauteur de 1 500 000 € (700 000 € pour le financement du nouveau stade, 600 000 € pour les travaux de VRD St Paul et 200 000 € pour les travaux du Palais des Congrès).

*Nous avons consulté plusieurs banques (la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la Banque Postale et la Société Générale).*

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 7 novembre 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes dont les conditions sont les suivantes :

- Montant : 1 500 000 €
- Taux fixe de 1.12 %
- Échéance de remboursement : trimestrielle
- Frais de dossier : 1 250 €
- Durée : 20 ans
- Amortissement linéaire : échéances dégressives
- Possibilité de remboursement anticipé du capital total ou partiel à chaque échéance, moyennant un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Pour information, les taux allaient de 1,41 % à 1,12 % qui est le taux le plus bas que nous ayons obtenu.*

*\*Adopté à l'unanimité.*

o0o

## 11 - EQUIPEMENT DE LA SALLE CONVIVIALE DU NOUVEAU STADE EN MOBILIER ET MATERIEL – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mme CLISSON : La Commune de Parthenay mène actuellement un projet de restructuration de l'ancien stade Jean Daguerre.

Il conviendra d'acquérir du mobilier et du matériel pour équiper la future salle conviviale, pour un coût évalué à 20 110 € HT (24 132 € TTC).

Une aide financière d'un montant de 5 000 € pourrait être sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Jean-Marie Morisset pour 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de mobilier et matériel pour équiper la future salle conviviale du nouveau stade,
- d'approuver le plan de financement de cette opération ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes aides financières possibles concernant cette opération, et notamment à déposer un dossier de demande de subvention de 5 000 € auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire de l'exercice 2017 de Monsieur le Sénateur Jean-Marie Morisset,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Sur le plan de financement prévisionnel :*

- 7 480 € pour le bar
- 2 250 € pour l'office traiteur
- 10 380 € pour la salle de réception

*Nous pouvons donc obtenir 5 000 € au titre de la réserve parlementaire de M. MORISSET, les 15 110 € restants seront à la charge de la Commune de Parthenay.*

*\*Adopté à l'unanimité.*

O  
O O  
O

## TERRITOIRE NUMERIQUE

### 12 - ACQUISITION D'UNE PLATEFORME DE VIRTUALISATION - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

M. GILBERT : Le 27 juillet 2016, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a lancé un marché à procédure adaptée concernant l'acquisition d'une plateforme de virtualisation : infrastructure qui assure le fonctionnement de tous les serveurs de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et de la Ville de Parthenay ainsi que le système de sauvegarde.

La société DSMI a été retenue pour un montant total de 58 930 € HT, soit 70 716 € TTC, réparti en 2 lots :

- Lot n°1 : fourniture de baies informatiques pour 3 910 € HT,
- Lot n°2 : fourniture, installation et garantie de la plateforme pour 55 020 € HT.

Sachant que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine acquière la plateforme de virtualisation, elle sollicite la participation financière des utilisateurs selon le nombre de postes détenus par chacun.

Les montants de participation pour chacun des utilisateurs sont répartis comme suit:

Collectivités	Montant H.T du remboursement	Nombre de postes	Taux de participation
☛ la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine	38 687,55 €	193	65,65 %
☛ la Ville de Parthenay	13 029,42 €	65	22,11 %
☛ le CCAS de Parthenay	1 001,81 €	5	1,70 %
☛ le CIAS de Parthenay-Gâtine	5 209,41 €	26	8,84 %
☛ le SMEG	1 001,81 €	5	1,70 %
<b>Total</b>	<b>58 930,00 €</b>	<b>294</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la participation de la Ville de Parthenay pour un montant de 13 029,42 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 900-0202.

*Il s'agit d'un matériel obsolète qu'il est nécessaire de changer.*

*\*Adopté à l'unanimité.*

O  
O O  
O

## **ARCHIVES ET GESTION DOCUMENTAIRE**

### **13 - ACCEPTATION DE DONNS D'ARCHIVES**

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Sur avis favorable de la Commission Affaires générales, services à la population et affaires scolaires, réunie le 3 novembre 2016, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les propositions de dons aux archives municipales suivantes :

**Don de M. Jean-Michel CHARGE** : Lot de journaux « L'Echo de Parthenay » et « La Petite Gironde »,

**Don de M. Jacques GODREAU** :

- Statuts de la société de boules « L'Indépendante »,
- Copie des statuts de la société de boules « L'Indépendante » (1940),
- Copie du courrier du 23 avril 1946 communiquant la liste des nouveaux administrateurs de la société de boules « L'Indépendante » à la Sous-préfecture,
- Copie des statuts de la société de palets « La Bergeronnette » (1949),
- Nouveaux statuts de la société de palets « La Bergeronnette » (1976).

*\*Adopté à l'unanimité.*

o0o



14 - GESTION DES ABONNEMENTS AUX PERIODIQUES IMPRIMES ET ELECTRONIQUES -  
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES - APPROBATION D'UNE CONVENTION

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Pour diminuer les coûts de gestion et favoriser la mutualisation des compétences, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, par délibération du 29 septembre 2016, a décidé de constituer un groupement de commandes selon les dispositions de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour la gestion des abonnements aux périodiques imprimés et électroniques.

Depuis un an, un premier groupement a permis de gérer les abonnements aux périodiques de façon mutualisée entre la Commune de Parthenay et la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Or, les besoins des services ont évolué et il apparaît que le précédent marché n'est plus adapté.

Une convention constitutive fixe les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et désigne le coordonnateur, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, qui sera chargé de signer, notifier et exécuter les marchés, le paiement des factures restant à la charge de chacun des membres.

Sur avis favorable de la Commission Affaires générales, services à la population et affaires scolaires, réunie le 3 novembre 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune de Parthenay au groupement de commandes pour la gestion des abonnements aux périodiques imprimés et électroniques,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, ci-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*Mme BELY : Puisqu'il y a maintenant un an que le groupement de commandes existe, j'aimerais savoir si nous avons fait un bilan et si nous sommes gagnants dans ce groupement.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Oui, car nous obtenons des tarifs plus intéressants. Nous n'aurions pas été obligés de repasser une convention si les besoins étaient restés les mêmes mais nous nous sommes aperçus que, entre autres au niveau du service scolaire, leurs besoins étaient exponentiels. Nous devons donc refaire l'accord cadre qui régit le marché.*

*Mme BELY : J'ai bien compris mais ce serait bien que nous ayons un bilan nous montrant que les groupements de commandes fonctionnent car tout le monde n'est pas forcément convaincu.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Cela a permis de mutualiser et de faire le point.*

*Mme BELY : Ce serait bien de le mettre en valeur.*

*\*Adopté à l'unanimité.*

O  
O O  
O

**QUESTIONS DIVERSES**

1) Le projet de cinéma, dans quel lieu et dans quel délai ?

*M. CHEVALIER : Lors de la dernière assemblée générale de l'association du Cinéma Le Foyer, il nous a été dit que, d'ici la fin de l'année, Mme LAMBERT était présente ainsi que M. DAILLY en tant que Président, nous aurions des précisions sur la nouvelle implantation du cinéma et dans quel délai puisqu'il avait été convenu que, si la Ville d'ici la fin de l'année ne se mobilisait pas, l'association Le Foyer pouvait prendre une décision autre que celle que souhaitait la municipalité. Nous sommes à un mois de la fin de l'année donc pouvez-vous nous dire si oui ou non le nouveau cinéma de Parthenay va s'implanter, sur quel lieu et dans quel délai ?*

*M. LE MAIRE : C'est un mystère pour personne mais j'aurais souhaité que le lieu soit gardé plus confidentiel afin de faciliter les négociations avec les propriétaires des immeubles situés à l'angle de l'avenue Mendès France et de la rue Leféron soit une maison d'habitation et l'ancien Marché aux affaires. Nous avons fait des propositions. La maison située à l'angle est la propriété d'une indivision successorale. Nous avons fait passer le message au mandataire de la succession qui retransmet à l'ensemble des héritiers. Nous aurons une réponse sous quinzaine.*

*Avant de faire une proposition au propriétaire du Marché aux affaires, nous avons souhaité solliciter un avis technique sur les travaux de désamiantage du bâtiment afin d'en connaître le coût en cas d'acquisition. Les choses avancent. Je pense que ce lieu est aussi pertinent que celui que nous avons initialement envisagé, le secteur sauvegardé. Au bout de 2 ans, l'Architecte des Bâtiments de France a fini par nous répondre et tout s'est arrêté là. Le nouveau lieu pressenti est pertinent car il est visible et il y a un parking. Il resterait dans le centre-ville, critère auquel nous sommes attachés les uns et les autres.*

*M. CHEVALIER : Pour 4 salles, ce lieu suffirait ?*

*M. LE MAIRE : Oui, largement.*

*M. CHEVALIER : Donc, nous pouvons acter aujourd'hui que le nouveau cinéma de Parthenay s'implantera à côté de la place du Drapeau.*

*M. LE MAIRE : Nous ne pouvons pas l'acter car c'est en cours de négociation.*

*M. CHEVALIER : La maison serait détruite ou intégrée dans le projet ?*

*M. LE MAIRE : C'est une réponse que l'architecte devra nous donner. La surface totale représente 2 500 m<sup>2</sup> et nous avons besoin de 1 500 m<sup>2</sup>, ce qui permettrait d'envisager des espaces de parking ou autres.*

*M. CHEVALIER : Cela convient à l'association Le Foyer, le conseil d'administration valide ce projet ?*

*M. LE MAIRE : Je me suis entretenu avec M. DAILLY sur ce sujet. Après, c'est à lui d'en informer ses membres. Je le dis parce que c'est paru dans la presse.*

oOo

## 2) L'accueil des migrants à Parthenay, quelle implication de la municipalité ?

*M. CHEVALIER : Le sujet sur l'accueil des migrants, suite au démantèlement de la dite jungle de Calais, a été au centre de l'actualité depuis ces dernières semaines au niveau national. Cela fait plusieurs mois que nous avons livré notre position sur ce sujet concernant Parthenay et nous étions et sommes toujours favorables à l'accueil de migrants. Nous pensons, tout comme vous je l'espère, qu'il appartient à chacun d'entre nous et notamment aux élus de faire preuve de solidarité pour lutter contre l'isolement et le rejet de ceux qui sont dans la souffrance et loin de leurs racines. A Parthenay, nous avons l'association Un Toit en Gâtine qui agit dans ce domaine en étant centre d'accueil et d'orientation.*

*Nous pensons qu'il est aussi indispensable de se regrouper, tous ensemble, bien au-delà des clivages politiques et de mobiliser l'ensemble de nos forces afin d'agir le plus humainement possible. Par conséquent, nous aimerions connaître l'implication concrète de la municipalité de Parthenay concernant l'accueil des migrants.*

*Mme LARGEAU : Nous avons été associés depuis le début. J'ai participé à plusieurs réunions à la Préfecture et à la Sous-préfecture car nous avons décidé d'accueillir des migrants. N'ayant pas de maisons à mettre à disposition, l'association Un Toit en Gâtine, en tant que centre d'accueil et d'orientation, était le partenaire privilégié.*

*Aujourd'hui, la Ville de Parthenay et le CIAS de Parthenay-Gâtine restent à la disposition de l'association pour les accompagner dans l'organisation de cet accueil.*

*Je suis allée avec l'association Un Toit en Gâtine accueillir les migrants à leur arrivée à Parthenay.*

*Lors de la dernière réunion à la Sous-préfecture, les rôles ont été distribués entre les associations présentes c'est-à-dire la Croix Rouge, Un Toit en Gâtine, la Banque Alimentaire, l'association CLE car nous avons besoin de toutes ces associations pour pouvoir accompagner ce public.*

*Il s'agit d'une responsabilité partagée entre l'Etat, les collectivités et les associations. Tout cela dans un but humanitaire et humaniste.*

*La Ville de Parthenay, via le CCAS, est intervenue au niveau logistique en fournissant 21 lits. Le Comité de jumelage a fourni les matelas. Ont été fournis également des armoires, des tables de chevet pour meubler les 3 maisons appartenant à des bailleurs sociaux qui acceptaient d'accueillir ces migrants. Le CCAS a procédé à la domiciliation de ces 14 personnes afin qu'elles puissent bénéficier d'une adresse le temps de leur séjour sur notre territoire. Aujourd'hui, un d'entre eux est parti donc ils ne sont plus que 13. Régulièrement, ils sont pris en charge à l'hôpital dans le cadre de la permanence d'accès aux soins. L'association CLE participe à hauteur d'une séance par semaine et à partir du mois prochain, trois séances par semaine seront organisées.*

*Ce sont les associations qui les prennent en charge et les accompagnent. L'association Un Toit en Gâtine a recruté un éducateur sur un poste d'équivalent temps plein pour s'occuper de ces 13 personnes mais c'est juste. Heureusement, ils ont au sein de leur structure des éducateurs qui donnent de leur temps pour compléter le besoin. C'est un public qui doit apprendre notre langue et il est volontaire pour cela. L'intégration se fait doucement et de façon tout à fait satisfaisante.*

*M. CHEVALIER : Est-ce que nous serions, pour certains, dans une intégration pérenne et de longue durée à Parthenay ? Pourrions-nous être favorables et les aider, pour ceux qui souhaiteraient rester ici ? Ou s'agissant de projets d'orientation c'est transitoire et ce sont d'autres démarches qui permettent de rester ou pas à Parthenay ?*

*Mme LARGEAU : L'objectif était de les accueillir pour 3 ou 4 mois de façon à leur donner un statut, éventuellement en accueillir d'autres, ainsi qu'une orientation en fonction de leur choix. Il s'agit d'un premier accueil.*

*M. CHEVALIER : Nous savons tous qu'entre les textes de loi, leur conformité et la réalité, il y a souvent de grands décalages.*

*Mme LARGEAU : Je pense qu'avec Un Toit en Gâtine et nous-mêmes, nous aurons suffisamment de capacité d'adaptation pour répondre à leurs souhaits.*

*M. CHEVALIER : Il y a une autre problématique qui est les mineurs isolés étrangers que nous avons à Parthenay et susceptibles d'être livrés à eux-mêmes à leur majorité. Effectivement, le Département, pour des raisons que l'on pourrait comprendre, ne peut pas prolonger l'accueil majeur pour tous. C'est une population qui restera à Parthenay car elle n'a plus de famille et ne peut pas retourner financièrement dans son pays. Il faut que nous anticipions le devenir de ces jeunes.*

*Mme LARGEAU : L'objectif est de leur trouver des formations pour qu'ils puissent, comme vous le dites, rester sur notre territoire et avoir un emploi. Là, nous ne sommes pas sur les mêmes profils. Ces mineurs étrangers isolés ont choisi de venir chez nous. Ils sont environ 140 dans les Deux-Sèvres et n'ont pas forcément envie de partir.*

*M. CHEVALIER : Le choix de Parthenay, pas forcément, car ils arrivent à Paris et sont répartis sur les départements.*

*Mme LARGEAU : Ils arrivent plutôt par le sud, Bordeaux, La Rochelle puis arrivent à Niort.*

*M. CHEVALIER : Une autre difficulté sera l'authentification des papiers car nous sommes souvent confrontés à de faux papiers. Ils sont pourtant nécessaires à l'obtention d'une carte de séjour et d'un contrat de travail. Connaissant bien le sujet, je voulais que nous en parlions afin que nous nous préparions à avoir des jeunes mineurs étrangers qui resteront sur Parthenay et erreront certainement dans les rues. Il faut que nous pensions à trouver des solutions car ce sera un vrai problème très rapidement.*

*Mme LARGEAU : Il faut leur trouver des collègues, des lycées ou des formations tel que l'apprentissage pour qu'ils n'errant pas dans les rues. C'est un sujet qui reste entier.*

*M. LE MAIRE : Ils peuvent s'intégrer aussi. Ce n'est pas parce-que ce sont des mineurs étrangers qu'ils vont errer dans les rues.*

*M. CHEVALIER : Ils veulent surtout s'intégrer.*

*M. LE MAIRE : Il peut y avoir des exceptions mais il ne faut pas généraliser.*

*M. CHEVALIER : Non, mais c'est difficile d'accepter la souffrance de ces jeunes adolescents. Pour certains, l'apprentissage n'est pas adapté, la formation non plus et c'est compliqué avec la langue. Beaucoup ont 17 ans et demi et auront 18 ans l'été prochain. J'accompagne trois de ces jeunes sur Parthenay et je suis très inquiet pour eux car s'ils n'ont pas de contrat jeune majeur avec l'aide sociale à l'enfance, ils seront livrés à eux-mêmes, c'est une réalité.*

*M. LE MAIRE : Je ne dis pas que ce n'est pas une réalité mais ce n'est pas une généralité.*

*Mme LARGEAU : Nous devons travailler en étroite collaboration avec l'Education Nationale car c'est aussi à elle de nous proposer des solutions d'orientation vers des métiers et des formations pour ces jeunes.*

oOo

### 3) La Jeunesse à Parthenay, y a-t-il un projet concret concernant le bâtiment dit du Tipic ?

*M. CHEVALIER : Lors d'une réunion publique en février 2016 à l'espace Armand Jubien concernant le projet jeunesse en lien avec l'ANRU et l'association Bogage, il avait été longuement question du bâtiment Tipic et de la façon d'exploiter, de manière pertinente, ces 200 m<sup>2</sup> laissés vacants depuis de nombreuses années. Alors que 3 réunions publiques devaient avoir lieu avant mai 2016, cette projection de planning n'a pas eu de suite. A ma connaissance, l'utilisation du bâtiment Tipic n'a pas été évoquée lors de l'unique commission municipale jeunesse qui a eu lieu le 27 septembre 2016. M. GUILLEMINOT me disait, lors de cette commission, qu'il ne pouvait pas me donner davantage d'informations.*

*2016, année de la jeunesse, slogan fédérateur et ambitieux s'il en est, auquel nous adhérons s'il est suivi d'effet. Ma question est simple : « y a-t-il aujourd'hui un projet concret concernant le bâtiment dit du Tipic, bâtiment laissé à l'abandon depuis plusieurs années en plein cœur de ville ? ».*

*M. GUILLEMINOT : Des projets sont en cours au niveau communautaire. Ce n'est pas la Ville de Parthenay qui les porte. Nous avons proposé ce bâtiment s'il devait y avoir quelque chose à Parthenay. La commission communautaire sur la jeunesse, l'association Bogage, l'ANRU etc travaillent sur ce sujet. Je n'aurai pas, ce soir, plus d'informations à vous donner. Sur ce thème de la jeunesse, la commission communautaire étudie la possibilité d'installer un espace de création de projets pour les jeunes sur le territoire avec pour ville centre Parthenay et des antennes sur Secondigny, Ménigoute et Thénézay. Cela reste d'actualité.*

*M. LE MAIRE : Il y a des partenariats lancés avec le FabLab, l'association Grenier de Py, le CFSE pour mettre en place, sur l'ensemble du bâtiment, une tête de pont de ce projet jeunesse sur l'ensemble du territoire. A Thénézay, il existe déjà la Fourmilière dont la commune de Thénézay a été un partenaire majeur. Des projets, avec l'association Un Toit en Gâtine, sont en cours sur les communes de Secondigny et Ménigoute.*

*C'est dans le cadre du projet national d'investissement d'avenir que le Bocage et la Gâtine ont été sélectionnés. Nous avons une enveloppe financière que nous devons nous répartir en fonction des projets et notamment de celui-ci. Les projets avancent mais nécessitent une concertation, une fédération d'acteurs très importante car il y a beaucoup d'associations. Il y aura certainement moins de projets qu'initialement présentés car il faut une contrepartie c'est-à-dire que l'Etat donne 1 euro donc il faut trouver 1 euro émanant soit de la collectivité d'accueil, de l'Europe, du Département ou la Région. La Région Nouvelle Aquitaine a lancé un appel à projets qui a financé en partie la Fourmilière à Thénézay. Dans le courant de l'année 2017, il y aura des choses plus concrètes, c'est mon souhait.*

*M. CHEVALIER : Vous nous rassurez car nous étions inquiets par rapport aux délais de dépôt de dossier. M. DESSONS nous avait dit que les dossiers devaient être déposés fin octobre, début novembre.*

*M. LE MAIRE : Au début c'était ça. L'ANRU avait donné des délais contraignants.*

*M. CHEVALIER : Il y a eu un report ?*

*M. LE MAIRE : Non, mais ce sont des discussions qui sont en cours. C'est comme pour l'appel à projets pour lequel ils ont demandé une réponse pour le mois de juillet ou août. Tous les porteurs de projet qui étaient intéressés ont participé au dépôt de dossier mais faire ça au mois d'août ... Toutes les lignes seront utilisées mais pas forcément pour les projets qui étaient indiqués sur le dossier initial. Par exemple, l'association Un Toit en Gâtine avait déposé un dossier qui s'appelait « la yourte à projets » et qui est abandonné pour des raisons de fonctionnement. Par contre, elle a développé un projet de véhicule genre « bibliobus » qui circulerait sur l'ensemble du territoire de Gâtine. Ce sont des choses qui évoluent et qui coûtent beaucoup moins cher qu'initialement prévu. Cela évoluera mais il faut que ça reste dans le maillage du territoire, la fédération de jeunes etc. Ce sont les axes principaux du projet national ça peut bouger, ce qui est le cas aujourd'hui.*

*M. CHEVALIER : Le Bocage semble être un peu plus en avance que nous.*

*M. LE MAIRE : Non.*

*M. CHEVALIER : Vous nous dites que l'ANRU a fixé le mois de juillet pour répondre mais l'année de la jeunesse vous l'avez décrétée dès janvier.*

*M. LE MAIRE : C'est le mois de juillet 2015. C'est lorsque nous avons été éligibles que j'ai dit que c'était un projet majeur pour notre territoire et que 2016 pouvait être l'année de la jeunesse.*

*M. CHEVALIER : Est-ce que vous pouvez nous rassurer sur le fait que nous n'allons pas perdre cette manne financière que permet l'ANRU ?*

*M. LE MAIRE : Non. Il faut que tout le monde s'y mette, que tous les gens où qu'ils soient aient un discours positif sur un projet comme celui-là, c'est important dans l'intérêt du territoire.*

*Merci de votre participation.*

oOo

*M. LE MAIRE : Je remercie le service communication, ici représenté par Jérôme CHAUSSONEAUX responsable du service et Nicolas GUILLEMINOT élu, pour l'agenda que nous avons reçu et qui est fait par une entreprise parthenaisienne.*

-----

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 21 novembre 2016 au 5 décembre 2016.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;